

la situation actuelle de l'Europe il ne faut pas de demi-mesures; le mal doit être extirpé dans ses racines, et depuis trop longtemps les Etats-Unis abusent de notre longanimité.

Fait et publié à Paris, le 19 octobre 1853.

CAPEFQUE, lord WARVILLE, A. de GENEVA, rév. père GONDON, Ayant été retenu chez moi par une indisposition qui m'a empêché de prendre part aux travaux de la conférence, je m'empresse de donner mon adhésion au décret, à condition qu'une succursale de l'ordre de Malte sera établie à New York.

Signé : LAURENTIE
Pour copie conforme :
CLEMENT CARAGUEL.
[Charivari.]

PAROISSE LAFAYETTE.

L'hon. Dommartin Pellerin, membre de la dernière Législature et dont nous avons parlé à nos lecteurs l'an dernier, vient d'être élu au Sénat par ses concitoyens.

Le brillant avenir politique que nous avons prédit à cet ami, commence à se réaliser.— *Go ahead!*

AFFAIRE KOSTA.

M. PIERCE.—M. FILLMORE.

Les agents de l'administration Fillmore à l'étranger qui n'ont pas encore été remplacés par l'administration de M. Pierce, continuent ce système de concessions et d'abaissement qui a si fort dépopularisé leur parti.

A Constantinople, le ministre américain, M. Marsh, donne raison aux réclamations de l'Autriche contre Kosztka, en acceptant que ce dernier soit embarqué immédiatement pour les Etats-Uni.

Cette solution serait un démenti donné aux doctrines de M. Marcy. Kosztka a droit à une liberté pleine et entière; il doit lui être loisible de rester à Smyrne ou de venir aux Etats-Unis. Les concessions faites par le ministre américain à Constantinople aux prétentions de l'Autriche, impliqueraient le droit qu'aurait cette dernière d'exiger le départ immédiat des côtes d'Asie de tous les Américains qui peuvent s'y trouver.

Le départ de Kosztka pour les Etats-Unis, conformément aux exigences de l'ambassadeur autrichien, serait déjà un fait accompli s'il ne s'était rencontré à Smyrne un consul américain ayant une autre manière d'entendre l'honneur national, et peu disposé à en faire le sacrifice. Il n'accepte pas, lui, ce compromis fait entre le ministre américain et l'ambassadeur autrichien. Il veut pour Kosztka liberté entière, et refuse d'acquiescer à l'arrangement conclu.

Il faut le féliciter de sa fermeté. Il sauve le principe posé par M. Marcy; il maintient dans toute leur application les théories humanitaires du secrétaire d'Etat.

Du reste, le ministre américain à Constantinople sera désavoué par le président. Les quelques lignes de l'Union de Washington que nous avons publiées hier semblent l'indiquer.

Comment, en effet, M. Marcy pourrait-il accepter le compromis négocié par M. Marsh si directement en opposition avec l'esprit de sa fameuse lettre ?

Avec l'administration de M. Fillmore a disparu le temps des compromis. La politique toute d'action qui lui a succédé marchera sans trébucher, sans excursion sur le terrain des concessions et de la peur, dans la voie énergique ouverte par deux documents importants, l'adresse d'inauguration et la lettre de M. Marcy. Le peuple de l'Union a acclamé cette politique, et l'Exécutif y restera fidèle. Là sont la force et l'avenir de cette démocratie qui a porté M. Pierce au fauteuil présidentiel.

Quoiqu'il en soit, les agents de l'administration de M. Fillmore auront donné une dernière preuve de faiblesse de leur patron, même sous l'administration nouvelle et en dépit de l'adresse d'inauguration. Cette politique de concessions à l'étranger, ayant disparu pour toujours, aura voulu sceller sa tombe par le contraste extraordinaire de sa pusillanimité avec l'énergie, le grandeur, la générosité de la politique démocratique du président Pierce.

L'INTERNE RASÉ.

Le séjour du chef de l'Etat dans cette résidence sera, assure-t-on, de quinze jours.

La "Liberté" raconte une histoire d'arrestation assez originale opérée à Lille au moment du voyage de l'empereur. Voici ce récit :

"L'ayant vu même de l'arrivée de leurs Majestés Impériales, on apprit tout à coup qu'un des internés de Lille venait de faire disparaître toute sa barbe, qu'il portait ordinairement touléue.

"Que signifiait cette métamorphose ? C'était un mystère qu'il importait au chef de la police de sonder. Il manda à son cabinet l'interné rasé et lui fit part de ses soupçons.

"— Mon Dieu! monsieur le commissaire central, reprit l'interné, ce coup de rasoir est un simple caprice qui ne cache aucune arrière-pensée; effacez, pour vous prouver mes bons sentiments, je vous prie de placer un agent à ma porte, pendant le séjour de l'empereur à Lille; je vous promets de ne pas mettre le pied dans la rue.

"— Votre franchise et votre proposition me plaisent également, dit le commissaire, mais nous avons besoin de nos agents; la chose pourrait s'arranger, cependant, à notre mutuelle satisfaction, si faites-moi le plaisir de vous rendre à la maison d'arrêt, vous y serez traité avec tous les égards possibles.

"L'interné accepta assez gaiement cet arrangement; il alla faire ses préparatifs de voyage, et le soir il se rendit tranquillement seul à la prison du palais, et présenta lui-même au concierge son billet d'écrou.

"Le commissaire central a voulu lutter de galanterie avec ce commode ennemi politique, et le lendemain du départ de l'empereur, il est allé en personne briser les fers du prisonnier."

AIDE TOI, LES HOMMES T'AIDERONT.

S'il faut en croire les ultramontains, la question d'Orient est posée non pas entre la Russie et la Turquie, mais entre le schisme russe et l'orthodoxie romaine.

Nous avions peur qu'il n'en fût autrement et que la question n'était posée entre la démocratie et l'absolutisme, entre la civilisation et la barbarie. Mais les articles des journaux orthodoxes nous rassurent un peu.

Un jour, en Afrique, le maréchal Bugeaud, qui était un homme supérieur

malgré ses excentricités, voyant ses troupes se replier en désordre sous le feu des Kabyles, ordonna aux clairons de jouer la *Marseillaise*. Aussitôt les foyards s'arrêtèrent; l'hymne national retentit sur toute ligne, et en un instant les retranchements des Arabes sont enlevés à la bayonnette. J'aime à croire qu'un cantique de missionnaire aurait produit le même effet, mais je n'en voudrais pas mettre ma main au feu.

Le maréchal Bugeaud n'abusait pas de la tenue en réserve pour les dernières extrémités, comme ces vieilles bouteilles d'un vin généreux qu'on ne sert que dans les grandes occasions, mais dont l'effet est sûr. A l'affaire dont je parle, il rappela lui-même l'hymne de derrière les fagots. [Historique.]

La nation française n'a pas moins de mémoire que ses chefs, et le lion démocratique, pour parler comme M. Prod'homme, tordrait encore le cou à l'ours du Nord; seulement il faudrait que le lion ne fût pas trop musclé.

Heureusement nous n'en sommes pas là, et la guerre ne doit éclater qu'entre l'orthodoxie et le schisme, de sorte que nous n'avons pas la moindre inquiétude.

Rome a des armes spirituelles, tout puissantes pour lutter contre St-Petersbourg, et elle peut parfaitement se passer de fusils, de bayonnettes, et de canons.

Il y a d'abord l'excommunication.

M. Vuillot prouvait dernièrement à M. de Sacy, du *Journal des Débats*, que l'excommunication lancée par le pape contre Philippe le Bel avait produit des effets terribles, au point que Philippe le Bel en était mort presque subitement.

On pourrait essayer aujourd'hui de ce moyen sur l'empereur Nicolas; s'il en mourait, on s'attaquerait ensuite à son armée de la même façon. Ce qui a tué un roi de France peut bien sans doute venir à bout de cent mille Cosaques. L'excommunication ne saurait avoir perdu de son effet depuis le quatorzième siècle. M. Vuillot assure que ces choses là ne s'évalent pas.

Bien des gens ne s'expliquent pas que l'on tarde à employer ce moyen infailible pour forcer les Russes à repasser le Pruth. Le financier Castorine, entre autres, qui n'a pas cessé de perdre de l'argent à la Bourse depuis le commencement de la question d'Orient, et qui est aujourd'hui un de nos orthodoxes les plus marquants, gémit de la monnaie excessive de la cour romaine qu'il ruine. Ah! s'écrie-t-il hier encore, au moment de la Bourse, j'aurais le pouvoir d'excommunier l'empereur!

Castorine est un orthodoxe de fraîche date qui n'a pas encore complètement dépouillé le vieil homme, et que les passions et l'intérêt personnel dominent par moments. Il ne comprend pas que des âmes plus détachées des choses de ce monde répugnent à faire usage de ces formidables projectiles spirituels, qui tuent les empereurs et les rois comme des mouches.

Il y avait cependant un moyen de tout concilier, les exigences de Castorine et les scrupules de Rome.

Constantin qui adorait les faux dieux, se convertit au christianisme en voyant flotter le labarum dans les airs. Le czar Nicolas n'est pas un plus grand sire que Constantin; Constantin était idolâtre, Nicolas n'est que schismatique, et il est donc plus près que ne l'était l'autre de la vérité; il ne résisterait certainement pas à un labarum qui s'élèverait tout à coup au-dessus du Pruth comme une fusée. Nous ne comprenons pas que l'on laisse si longtemps l'Europe, l'orthodoxie et la Bourse en suspens pour un labarum. Le financier Castorine n'a pas tout à fait tort de se plaindre.

(Charivari.)

MARIE
A Orville, le 25 septembre de cette année, par le rév. D. Carmichael, notre ami L. E. SALLES d'Indianola (Texas) à Mademoiselle CARRIE R. DRAKE, d'Orville [Alabama.]

DECEDES.

Dimanche soir, 13 novembre, Etienne LANDRY, de cette paroisse, à l'âge de 62 ans.

Hier, 19 novembre, son épouse ROSALIE LANDRY, à l'âge de 68 ans.

Décédée aussi, vendredi soir, à la Nouvelle-Orléans, Madame CORAIE GAUTHIER, née CAILLIER, à l'âge de 26 ans.

Ses funérailles seront célébrées demain, lundi 21 novembre, à 4 heures de l'après-midi.

ANNONCES.

I. O. O. F.

Notice is hereby given to those who have subscribed for building an Odd-Fellows Lodge in this place, that there will be held in Napoleonville, on Friday the 25th November, a meeting of the stock holders. The object of this meeting is to take the immediate steps for building and for the appointment of a Treasurer.

TROUVE.

Depuis environ vingt jours dans les parages de l'habitation Tête:
Un Cheval américain, de belle apparence, âgé d'environ 10 ans, ayant les quatre pattes ferrées, couleur baie, sans autres marques apparentes.
Le propriétaire de ce cheval est prié de payer les frais et de le retirer d'entre les mains de LOUIS TALEOT fils.

Etat de la Louisiane.— Cour du Cinquième District Judiciaire.— Paroisse Assomption.

Attendu que Azélie Rousseau a présenté une pétition à la Cour, pour obtenir des Lettres d'administration à la succession de feu Cleophas Landry, son mari, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
Assomption, le 16 novembre 1853.
DESIRE LEBLANC,
Greffier.

State of Louisiana.— Fifth Judicial District Court.— Parish of Assumption.

Whereas Azélie Rousseau has petitioned the Court for Letters of administration on the estate of her late husband Cleophas Landry, deceased intestate.
Notice is hereby given, to all whom it may concern, to show cause within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the court.
Assumption, this 16th nov. 1853.
DESIRE LEBLANC,
Clerk.

ETAT DE LA LOUISIANE.— Cour du Cinquième District Judiciaire.— Paroisse Assomption.

Attendu que Théodile Arcevaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Marie Aimée Blanchard, veuve Alexandre Arcevaux.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
Assomption, ce 15 novembre 1853.
DESIRE LEBLANC,
Greffier.

AMADRO MOREL
NOTAIRE PUBLIC ET JUGE DE PAIX
NAPOLÉONVILLE, ASSOMPTION.

STATE OF LOUISIANA.— Fifth Judicial District Court.— Parish of Assumption.

Whereas Theophile Arcevaux has petitioned the Court for letters of administration on the estate of the late Marie Aimée Blanchard, deceased widow of Alexandre Arcevaux.
Notice is hereby given, to all whom it may concern, to show cause within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the Court.
Assumption, this 15th of nov. 1853.
DESIRE LEBLANC,
Clerk.

\$25 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le sous-officier de la nuit du 16 de ce mois, le nègre ALLEN, âgé de 26 ans, taille de 5 pi 10 1/2 pouces à onze pouces, bien bâti, yeux ronds, figure carrée, parlant avec beaucoup d'assurance et très proprement. Sa récompense, ci-dessus sera accordée à toute personne qui a été et esclave Pélopie dans une geôle de cet Etat.

Si ce nègre marron est porteur d'un billet "laissez passer," on est prié de l'arrêter quant même, car on croit qu'il sait écrire.

N. E. DELAVIGNE
Le *Vigilant*, le *Messageur* et le *Mechanic* sont priés de reproduire cet avis et de nous présenter leur compte.

\$25 REWARD.

Ranaway from the subscriber on the night of the 16th inst: the black man ALLEN, about 26 years old, 5 feet 10 1/2 inches high, stout built, round shoulders, square face, is very bold when spoken to, and is very plausible in his speech. The above reward will be paid to any one arresting and lodging him in any jail that I may get him. In this ranaway negro was stopped with a pass it is required that he should be taken to a jail, because it is thought that he can write.
N. E. DELAVIGNE
The *Vigilant*, *Messageur*, and *Mechanic* will please publish this notice in French and English.

ECROUE.

Dans la geôle de cette paroisse, le nègre SIMON, se disant appartenir à M. Maz habitant la Vacherie.

Il a la taille de 5 pieds trois pouces et demi sans autres signes apparents.

A. F. HICKMAN, Sheriff.

VENTE DE SUCCESSION.

Succession de Jean Marie Dupont et d'Elisabeth Marie Fougereux.

En vertu d'un décret de la Cour du Cinquième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse Assomption, sous la date du 12 novembre 1853, il est offert en vente publique, sur les lieux à l'habitation Tête, en cette paroisse, le Jeudi 15 décembre 1853, à dix heures du matin, par M. F. Hickman, encauteur dans et pour cette paroisse, les propriétés et après déduites, appartenant aux successions susdites, savoir:
Un terrain appartenant par moitié indivise aux dites Successions, situé à Paimontville mesurant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, désigné sous le No 21 du plan du village, avec toutes les bâtisses et aménagements qui s'y trouvent.

Un lot de marchandises et d'objets mobiliers appartenant à la succession de Jean Marie Dupont.

Termes et Conditions:
L'acquéreur devant assumer le paiement de la somme de \$300 due par les dites successions pour le dit terrain, à François Quéant, payable le 2 mai 1857, avec intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du 1er mars 1853, la balance au marchand, payable le 1er mars 1853. Les marchandises et le mobilier seront vendus pour le compte de Jean Marie Dupont, payables le 1er mars 1854. Les acquéreurs fournissant leurs billets endossés à la satisfaction du Curateur, et toute somme qui ne sera pas payée à échéance portera intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Assomption, 12 novembre 1853.
A. F. HICKMAN,
Sheriff et Encauteur.

SYLVAIN BERGERON, COLLECTEUR.

Se charge de toutes sortes de Collections, peut fournir les meilleures recommandations, ainsi que de bonnes garanties.

S'adresser à lui-même ou à nos bureaux.

ces trois cayeux, je vais vous la dire moi. Le premier a été écrasé par mon père dans la chambre du prisonnier, et cet homme le sait bien, car il espérait s'en emparer. Et quand il vit cet espoir déçu, il faillit se brouiller avec mon père qui le lui enlevait. Le second, soigné par moi, a donné la tulipe noire, et le troisième, le dernier, — la jeune fille le tira de sa poitrine, — le troisième, le voici dans le même papier qui l'enveloppait avec les deux autres, quand au moment de monter sur l'échafaud, Cornelius van Baerle me les donna tous trois. Tenez, monseigneur, tenez.

Et Rosa démailloitant le cayeu du papier qui l'enveloppait, le tendit au prince, qui le prit de ses mains et l'examina.

— Mais, monseigneur, cette jeune fille ne pouvait pas l'avoir volé comme la tulipe, balbutia Boxtel, effrayé de l'attention avec laquelle Rosa lisait quelques lignes tracées sur le papier resté entre ses mains.

Tout à coup, les yeux de la jeune fille s'enflammèrent, elle relut balotante ce papier mystérieux, et poussant un cri en tendant le papier au prince :

— Oh ! hez, monseigneur, dit-elle, au nom du ciel, hez !

Guillaume passa le troisième cayeu au président, prit le papier et lut.

A peine Guillaume eût-il jeté les yeux sur cette feuille, qu'elle chancela, sa main tremblait comme si elle était prête à laisser échapper le papier, ses yeux prirent une effrayante expression de douleur et de pitié.

Cette feuille que venait de lui remettre Rosa, était la page de la bible que Corneille de Witt avait envoyée à Dordrecht, par Craëcke, le messager de son frère Jean, pour prier Cornelius de brûler la correspondance du grand pensionnaire avec Louvois.

Cette prière, on se le rappelle, était conçue en ces termes :

" Cher filleul,
" Brûle le dépôt que je t'ai confié brûle-le sans le regarder, sans l'ouvrir, afin qu'il te demeure inconnu à toi-même : les secrets du genre de celui qu'il contient tuent les dépositaires. Brûle-le, et tu auras sauvé Jean et Corneille.
" Adieu, et aime-moi.
" CORNEILLE DE WITT.

" 20 août 1672."

Cette feuille était à la fois la preuve de l'innocence de van Baerle et son titre de propriété aux cayeux de la tulipe.

Rosa et le stathouder échangèrent un seul regard.
Celui de Rosa voulait dire : Vous voyez bien ?
Celui du stathouder signifiait : Silence et attends !
Le prince essaya une goutte de sueur froide qui venait de couler de son front sur sa joue. Il plia lentement le papier, laissant son regard plonger avec sa pensée dans cet abîme sans fond et sans ressource qu'on appelle le repentir et la honte du passé.

Bientôt relevant la tête avec effort :
— Allez, monsieur Boxtel, dit-il, justice sera faite, je l'ai promis.
Puis au président :
— Vous, mon cher monsieur van Systems, ajoutez-lui, gardez ici cette jeune fille et la tulipe. Adieu.
Tout le monde s'inclina et le prince sortit courbé sous l'immense bruit des acclamations populaires.

Boxtel s'en retourna au Cygne-Blanc assez tourmenté. Ce papier, que Guillaume avait reçu des mains de Rosa, avait lu, plié et mis dans sa poche avec tant de soin, ce papier l'inquiétait.
Rosa s'approcha de la tulipe, en baisa

religieusement la feuille, et se confia tout entière à Dieu en murmurant :

— Mon Dieu! sachiez vous vous-même dans quel but mon bon Cornelius m'apportait à lire ?
Oui, Dieu le savait, puisque c'est lui qui punit et qui récompense les hommes selon leurs mérites.

VII.
LA CHANSON DES FLEURS.

Pendant que s'accomplissait les événements que nous venons de raconter, le malheureux van Baerle, oublié dans la chambre de la forteresse de Loewestein, souffrait de la part de Gryphus tout ce qu'un prisonnier peut souffrir quand son géôlier a pris le parti bien arrêté de se transformer en bourreau.

Gryphus ne recevant aucune nouvelle de Rosa, aucune nouvelle de Jacob, Gryphus se persuada que tout ce qui lui arrivait était l'œuvre du démon, et que le docteur Cornelius van Baerle était l'envoyé de ce démon sur la terre.

Il en résulta qu'un beau matin, c'était le troisième jour depuis la disparition de Jacob et de Rosa, il en résulta qu'un beau matin il monta à la chambre

de Cornelius plus furieux encore qu'il coutume.

Celui-ci, les deux coudes appuyés sur la fenêtre, la tête appuyée sur ses deux mains, les regards perdus dans l'horizon brumeux que les moulins de Dordrecht battaient de leurs ailes, aspirait l'air pour refouler ses larmes et empêcher le philosophe de s'évanouir.

Les pigeons y étaient toujours, mais l'espoir n'y était plus ; mais l'avenir manquait.

Hélas ! Rosa surveillée ne pourrait plus venir. Pourrait-elle seulement écrire ; si elle écrivait, pourrait-elle lui faire parvenir ses lettres ?

Non. Il avait vu la veille et la nuit veille trop de fureur et de malignité dans les yeux du vieux Gryphus pour que sa vigilance se ralentit un moment et puis outre la réclusion, outre l'absence, n'avait-elle pas à souffrir des tourments pires encore ? Ce brutal, ce criquant, cet ivrogne, ne se vengerait pas à la façon des pères du théâtre grec quand le génie lui montait au cerveau, ne donnait-il à son bras, trop bien raccommoqué par Cornelius, la vigoureuse de deux bras et d'un bâton ?

Cette idée que Rosa était peut-être malheureuse, exaspérait Cornelius.